REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

COMMUNIQUE

La Commission Électorale Indépendante (CEI) informe les Organisations de la Société Civile (OSC), ainsi que les Organismes nationaux et internationaux désireux de participer à la sensibilisation et/ou à l'observation de l'élection du Président de la République prévue le 25 octobre 2025, que la période de réception des dossiers d'accréditation est ouverte du 26 août au 09 septembre 2025.

Le dossier d'accréditation doit comporter les pièces suivantes :

1- Un rapport de formation ou tout autre document justifiant le renforcement des capacités de ses membres ;

2- Une (1) photocopie de la CNI, ou toute pièce en tenant lieu, du représentant légal ;

3- Une (1) photographie d'identité en couleur de chaque agent observateur ou sensibilisateur, au format 3,5 cm x 4,5 cm (sur support numérique de taille inférieure ou égale à 50 Ko) ;

4- Un exemplaire du rapport de la dernière campagne d'observation/sensibilisation ou un justificatif du dépôt (pour les organisations ayant déjà participé aux opérations précédentes) ;

5- Une copie du récépissé de dépôt de déclaration ou de la publication au Journal Officiel, ainsi qu'une copie des statuts et du règlement intérieur (pour les organisations sollicitant une première accréditation).

La demande d'accréditation est exclusivement soumise en ligne sur le site officiel de la Commission Electorale Indépendante : www.cei.ci

N.B : La demande d'accréditation pour l'observation se poursuivra jusqu'au 19 septembre 2025.

Fait à Abidjan, le 21 août 2025

P/Le Président et P.O

Le Secrétaire Permanent

COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE
Secrétaire Permanent
CEI

KOUAME Adjoumani Pierre

Commission Electorale Indépendante - CEI
Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08
Téléphone : +225 27 2240 0990 – Fax : +225 27 22 40 09 92 - Site Internet : www.cei.ci